

# DEXIA

**DEXIA HOLDING**

SOCIETE ANONYME

Place du Champ de Mars 5

1050 Bruxelles (Belgique)

TVA BE 0458.548.296

RPM Bruxelles

(la « Société »)

---

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TENUE LE 22 MAI 2024**

(l « Assemblée Générale »)

---

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET COMPOSITION DU BUREAU**

L'Assemblée Générale est ouverte à 14h30 sous la présidence de Monsieur Gilles DENOYEL, président du conseil d'administration de la Société.

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, le président de la séance compose le bureau de l'Assemblée Générale comme suit :

- Monsieur Nicolas Dupont, secrétaire général, comme secrétaire ; et
- Mesdames Elodie Camberlin, juriste, et Katia De Tant, assistante administrative, comme scrutatrices.

### **CONVOCATION ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le président de l'Assemblée Générale constate que, conformément à l'article 7:127 du Code des sociétés et des associations et l'ensemble des actions de la Société étant nominatif, l'Assemblée Générale a été convoquée au moins quinze jours avant la réunion, le 7 mai 2024, (i) par courrier électronique aux actionnaires, administrateurs, membres du comité de direction et commissaires pour lesquels la Société dispose d'une adresse électronique et (ii) par courrier postal aux actionnaires pour lesquels la Société ne dispose pas d'une adresse électronique. A la même date, une copie de la convocation a également été mise à disposition sur le site internet de la Société. Une copie de la convocation ainsi que la preuve d'envoi sont conservées dans les livres de la Société ensemble avec le procès-verbal.

Conformément à l'article 7:132 du Code des sociétés, une copie des documents qui doivent être mis à la disposition des actionnaires nominatifs, des administrateurs et des commissaires leur a été également adressée en même temps que la convocation et selon les mêmes modalités. A partir de cette date, une copie de ces documents a également été mise à la disposition sur le site internet de la Société.



## **FORMALITES D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le président de l'Assemblée Générale rappelle que, conformément à l'article 16 des statuts de la Société, le droit de participer à l'assemblée générale et d'y exercer le droit de vote est subordonné à la notification par l'actionnaire à la société ou à la personne qu'elle a désignée à cette fin, dans la forme indiquée dans la convocation, de sa volonté de participer à l'assemblée générale, au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'assemblée. Il constate que ces formalités ont été vérifiées et confirmées par les membres du bureau de l'Assemblée Générale.

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Une liste de présence reprenant le nom de tous les actionnaires assistant en personne ou par procuration à l'Assemblée Générale, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, signée par les membres du bureau de l'Assemblée Générale, est reprise à l'**Annexe 1** du présent procès-verbal.

Il existe actuellement 420.134.302 actions sans désignation de valeur nominale. Il résulte de la liste de présence que 418.410.380 actions (soit 99,59 %) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale, de sorte que celle-ci est valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Outre les actionnaires et les membres du bureau, les personnes suivantes participent également à l'Assemblée Générale :

- Monsieur Pierre Crevits, administrateur délégué et président du comité de direction ;
- Monsieur Giovanni Albanese Guidi, membre du comité de direction et directeur des risques, participant à distance via visioconférence ;
- Monsieur Kurt Marichal, Mazars Réviseurs d'Entreprise SRL, membre du collège des commissaires de la Société ;
- Monsieur Franky Wever, représentant permanent de Deloitte Réviseurs d'Entreprise SRL, membre du collège des commissaires de la Société ; et
- Des membres du personnel de la Société qui assistent pour l'organisation de l'Assemblée Générale.

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le président de la séance note que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

- I. Communication du rapport de gestion du conseil d'administration, des rapports des commissaires et des comptes annuels statutaires et consolidés relatifs à l'exercice 2023.
- II. Résolutions
  1. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023
  2. Affectation du résultat
  3. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2023
  4. Décharge aux commissaires pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2023
  5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Pierre Crevits en qualité d'administrateur
  6. Nomination définitive de Filiz Korkmazer, en qualité d'administrateur
  7. Nomination définitive de Victor Richon, en qualité d'administrateur
  8. Attribution de pouvoirs



## DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

### I. COMMUNICATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES ET DES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ET CONSOLIDES RELATIFS A L'EXERCICE 2023

Les comptes annuels statutaires et consolidés, le rapport de gestion du conseil d'administration et les rapports de commissaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 ont été communiqués et mis à la disposition des actionnaires tels indiqués ci-dessus.

Un compte rendu des travaux du conseil d'administration effectués durant cet exercice est donné par Monsieur Gilles Denoyel, président du conseil d'administration et Monsieur Pierre Crevits, administrateur délégué et président du comité de direction.

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires ont eu la possibilité de poser des questions concernant des points à l'ordre du jour, soit préalablement par écrit, soit pendant l'Assemblée Générale. Les questions sont traitées et une liste de celles-ci, ainsi que leurs réponses, est reprise à l'**Annexe 2** du présent procès-verbal.

### II. RESOLUTIONS

Après délibérations, l'Assemblée Générale adopte les décisions suivantes concernant les points à l'ordre du jour :

#### 1. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels statutaires de la Société relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.410.380 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix. Les votes « contre » représentent 0 actions présentes ou représentées, soit 0 % des voix et les abstentions représentent 0 actions présentes ou représentées.

#### 2. Affectation du résultat

L'Assemblée Générale constate que la Société clôture l'exercice 2023 avec une perte de EUR 23.507.405 en comparaison avec une perte de EUR 38.962.895 lors de la clôture de l'exercice 2022. La perte reportée de l'exercice précédent s'élevait à EUR 151.894.356. Il en résulte que le résultat total à affecter est de EUR 175.401.761.

L'Assemblée Générale marque son accord sur l'affectation de cette perte en perte reportée et constate qu'après affectation, les réserves sont constituées de la manière suivante :

- Réserve légale : EUR 50.000.000
- Réserves disponibles : EUR 272.880.172
- Perte reportée : EUR 175.401.761

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.410.380 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix. Les votes « contre » représentent 0 actions présentes ou représentées, soit 0 % des voix et les abstentions représentent 0 actions présentes ou représentées.



### **3. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2023**

L'Assemblée Générale décide, par un vote séparé, de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.410.380 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix. Les votes « contre » représentent 0 actions présentes ou représentées, soit 0 % des voix et les abstentions représentent 0 actions présentes ou représentées.

### **4. Décharge aux commissaires pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2023**

L'Assemblée Générale décide, par un vote séparé, de donner décharge aux commissaires de toute responsabilité résultant de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.410.380 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix. Les votes « contre » représentent 0 actions présentes ou représentées, soit 0 % des voix et les abstentions représentent 0 actions présentes ou représentées.

### **5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Pierre Crevits en qualité d'administrateur**

L'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de **Pierre Crevits** pour un nouveau mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2028.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.410.380 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix. Les votes « contre » représentent 0 actions présentes ou représentées, soit 0 % des voix et les abstentions représentent 0 actions présentes ou représentées.

### **6. Nomination définitive de Filiz Korkmazer, en qualité d'administrateur**

L'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination définitive, pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028, de **Filiz Korkmazer**, avec effet immédiat, en remplacement de Koenraad Van Loo, démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.410.380 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix. Les votes « contre » représentent 0 actions présentes ou représentées, soit 0 % des voix et les abstentions représentent 0 actions présentes ou représentées.

### **7. Nomination définitive de Victor Richon, en qualité d'administrateur**

L'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination définitive, pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028, de **Victor Richon** nommé provisoirement par le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 mars 2024, avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.410.380 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix. Les votes « contre » représentent 0 actions présentes ou représentées, soit 0 % des voix et les abstentions représentent 0 actions présentes ou représentées.

### **8. Attribution de pouvoirs**



L'Assemblée Générale décide de donner procuration à Nicolas Dupont (secrétaire général de la Société) et à la société Ad Ministerie BV, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0474.966.438, représentée par Adriaan De Leeuw, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions présentes en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions présentes aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire peut, au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 418.410.380 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix. Les votes « contre » représentent 0 actions présentes ou représentées, soit 0 % des voix et les abstentions représentent 0 actions présentes ou représentées.

#### **CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est clôturée à 15h30 par le président de l'Assemblée Générale.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est établi et ensuite signé par le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué, le président de l'Assemblée Générale et les autres membres du bureau.

*[Restant de la page intentionnellement laissée blanche – La page de signature suit]*

# DEXIA

**DEXIA HOLDING**  
SOCIETE ANONYME  
Place du Champ de Mars 5  
1050 Bruxelles (Belgique)

TVA BE 0458.548.296  
RPM Bruxelles

(la « Société »)

---

**LISTE DE SIGNATURES AU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TENUE LE 22 MAI 2024**

(l « Assemblée Générale »)

---



---

Gilles Denoyel  
Président du conseil d'administration  
Président de l'Assemblée Générale



---

Pierre Crevits  
Administrateur délégué et président du comité  
de direction



---

Elodie Camberlin  
Scrutatrice



---

Nicolas Dupont  
Secrétaire



---

Katia De Tant  
Scrutatrice